



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 13 octobre 2020

Présents : MM. VANDROMME Alain, bourgmestre,
AELGOET Jean-Michel, MOREAU Fabienne & JASPART Sylvain,
échevins,
VERBRUGGEN Elodie, présidente CPAS,
Mme AELGOET Anne, directrice générale.

1.777.81 – Programme communal de Développement rural – troisième opération de développement rural – Commission locale de Développement rural - Priorisation des projets. Approbation.

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 08 février 2016 :

- approuvant le principe d'entamer une troisième opération de développement rural;
- décidant de solliciter l'aide de la Fondation rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération;
- décidant de charger le collège communal de la désignation d'un auteur de projet pour la réalisation de ce PCDR;

Considérant le courrier du 17 février 2017 par lequel Monsieur René COLLIN, Ministre en charge de la Ruralité, marque son accord sur la désignation de la Fondation rurale de Wallonie comme comité d'accompagnement à partir de 2017 ;

Vu la décision du conseil communal du 13 novembre 2020 approuvant la convention d'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie;

Vu la décision du Collège communal du 13 juin 2017 désignant l'Atelier d'architecture DR(EA)²M sprl, Place communale, 28 à 6230 Pont-à-Celles en qualité d'auteur de projet en vue de l'élaboration d'un nouveau programme de développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 14 octobre 2019 approuvant la composition de la Commission locale de développement rural (CLDR)

Considérant les différentes phases accomplies dans le cadre de cette opération entre autres, les séances d'information-consultation de la population, la rencontre des personnes ressources et les groupes de travail thématiques ;

Considérant qu'en date du 08 octobre 2020, la Commission locale de développement rural a priorisé les projets arrêtés suite aux réunions des groupes de travail comme suit :

Priorité 1 :

- Projet 5 : Aménagement global de la place de Boussu-lez-Walcourt;
- Projet 6 : Aménager un espace public et de convivialité sur la place de Froidchapelle;
- Projet 10 : Mise en valeur touristique du patrimoine de la commune;
- Projet 12 : Promouvoir les circuits-courts, les produits et savoir-faire locaux;
- Projet 34 : Développer la mobilité douce sur la commune afin de relier tous les villages entre eux et les villages et les lacs.

Priorité 2 :

- Projet 4 : Contribuer à la qualité de vie des habitants en aménageant des espaces publics;
- Projet 7 : Aménager un espace public et de convivialité sur la place de Vergnies;
- Projet 17 : Aménager les entrées des parcs résidentiels et créer une connexion cyclo-piétonne entre les trois parcs;
- Projet 19 : Lutter contre l'insalubrité des logements et améliorer leur efficacité énergétique;
- Projet 21 : Améliorer l'offre en matière d'accueil de la petite enfance;
- Projet 23 : Améliorer l'offre en matière d'accueil des personnes âgées;
- Projet 30 : Poursuivre et développer les actions en faveur de la nature;
- Projet 40 : Réaliser un Plan Communal de Mobilité;
- Projet 43 : Créer une maison du vélo sur le village de Froidchapelle permettant de faire découvrir les 5 villages et les lacs;
- Projet 44 : Rénovation de la salle Saint Rémi.

Priorité 3 : les 29 projets restants.

Considérant qu'il convient que le Collège communal se prononce sur la priorisation des projets par la CLDR;

DECIDE,

Article 1. : - de marquer son accord sur la priorisation par la CLDR du 08/10/2020 des projets arrêtés par les Groupes de travail en vue de la réalisation du PCDR comme suit :

Priorité 1 ;

Projet 5 : Aménagement global de la place de Boussu-lez-Walcourt;

Projet 6 : Aménager un espace public et de convivialité sur la place de Froidchapelle;

Projet 10 : Mise en valeur touristique du patrimoine de la commune;

Projet 12 : Promouvoir les circuits-courts, les produits et savoir-faire locaux;

Projet 34 : Développer la mobilité douce sur la commune afin de relier tous les villages entre eux et les villages et les lacs.

Priorité 2 :

Projet 4 : Contribuer à la qualité de vie des habitants en aménageant des espaces publics;

Projet 7 : Aménager un espace public et de convivialité sur la place de Vergnies;

Projet 17 : Aménager les entrées des parcs résidentiels et créer une connexion cyclo-piétonne entre les trois parcs;

Projet 19 : Lutter contre l'insalubrité des logements et améliorer leur efficacité énergétique;

Projet 21 : Améliorer l'offre en matière d'accueil de la petite enfance;

Projet 23 : Améliorer l'offre en matière d'accueil des personnes âgées;

Projet 30 : Poursuivre et développer les actions en faveur de la nature;

Projet 40 : Réaliser un Plan Communal de Mobilité;

Projet 43 : Créer une maison du vélo sur le village de Froidchapelle permettant de faire découvrir les 5 villages et les lacs;

Projet 44 : Rénovation de la salle Saint Rémi.

Priorité 3 : les 29 projets restants.

Article 2. : - de transmettre la présente délibération à

- DR(EA)²M sprl, Place communale, 28 à 6230 Pont-à-Celles, auteur de projet;

- Fondation rurale de Wallonie, rue de France, 66 à 5600 Philippeville - comité d'accompagnement.

Fait en séance à Froidchapelle, date que-dessus.

Par le Collège Communal :

La Directrice Générale,
(s) Anne AELGOET



Le Bourgmestre,
(s) Alain VANDROMME

La Directrice Générale,

Pour expédition conforme :

Le Bourgmestre